

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal - SCHMITT Clarisse – KREDER Régis (qui quitte la salle à 20h20 pour des raisons professionnelles) UHL Christophe – STEYDLI Jean-Marc – HEINRICH Chantal – BALLAND Sandra – HIPP Isabelle – DUTTER Vincent - HENNINGER Sabrina – HUCK Audrey – STOECKEL Joël - KEMPF Jacques – HEINRICH Claude

Absents excusés :

AUBERT Virginie ayant donné procuration à KUHN Bruno
MATHIEU Arnaud ayant donné procuration à FAHRNER Maurice
GUTH Thierry ayant donné procuration à JEHL Pascal
KREDER Régis ayant donné procuration à FRITSCH Christine à partir de 20h20
WEBER Sylvain ayant donné procuration à FAIVET Anne
EHRHART Elisabeth

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 20 mars 2017 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

Le Maire déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal n'émet pas d'objections.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
 - 3.1. Droit de préemption urbain
 - 3.2. Révision du PLU – Attribution du marché
4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
5. DIVERS ET COMMUNIQUES

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE Jean-Marc STEYDLI comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance du 28 Février 2017 préalablement transmis aux conseillers n'appelle aucune observation.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions soumises au conseil municipal.

Le conseil prend acte

3.2. Révision du PLU – Attribution du marché

Un appel d'offres avait été lancé dans le cadre d'une commande groupée avec les communes de Sundhouse et Wittisheim pour la révision des documents d'urbanisme des 3 communes.

4 candidats ont déposé leur offre. Après analyse des offres par l'ATIP, c'est le bureau TOPOS (mandataire) en groupement conjoint avec les Cabinets WEACHTER (Cotraitant) & KUBLER Paysagiste (sous-traitant) & GARRUCHET Architecte (sous-traitant), qui présente l'offre la mieux disante en égard des critères de pondération définis.

L'offre retenue s'élève pour la tranche ferme et optionnelle à 38 625 € HT.

Le marché sera signé par Mr le Maire conformément aux délégations qui lui ont été consenties.

Le coût final prévisionnel peut être estimé à 65 975 € HT (AMO & MOE & Autres frais [insertions presse, reprographie, enquête publique..])

Le conseil prend acte

Le Maire informe les conseillers que le point d'information suivant est ajouté à l'ordre du jour.

3.3. Cession de biens immobiliers et de terrains

Mr le Maire informe le conseil que suite à la décision du conseil municipal du 30 janvier 2017, plusieurs personnes ont déposé une offre pour les différents biens situés rue de Benfeld et rue Principale.

Le conseil municipal pourra délibérer sur ces différentes cessions dès qu'il sera en possession de l'avis du Domaine ainsi que des superficies et numéros des parcelles suite à des divisions de parcelles.

Par courrier en date du 14/03/2017, la SCI Officina (HEIM Marc) souhaite également acquérir le terrain n° 6 de la zone d'activités. Il convient au préalable de borner cette parcelle et d'extraire le bassin de rétention d'eau figurant dans l'emprise de ce lot.

Dans ce même courrier, Mr HEIM confirme l'option de réservation des lots 4 & 5, le lot n°3 étant déjà attribué à MODULWOOD.

Le conseil municipal prend acte

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

La commission des finances s'était réunie le 06 mars pour mener des réflexions quant aux projets ci-dessous commentés par l'adjoint Maurice FAHRNER.

Après rappel des dépenses et recettes constatées en section de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016, le projet de budget est présenté par le 1^{er} adjoint aux conseillers, comme suit :

Opération n°020 PLU	L'attribution de l'offre interviendra le 9 mars, les chiffres exacts seront connus à ce moment PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 75 200€ Représentant le montant de toute l'étude réalisée par le Cabinet TOPOS en groupement conjoint
Opération n°022 MAISON DES ASSOCIATIONS	Les travaux seront effectués en régie, les montants indiqués correspondent au matériel (peinture, vitrification du sol, etc.) PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 3 549,13 €
Opération n°0220 MAIRIE	Solde des marchés restant à payer Mise en place d'une climatisation (non réalisée en 2016) Remplacement de logiciels et matériel informatique Nouveaux panneaux d'affichage Quelques observations sont émises quant à l'accès extérieur à la mairie (enrobé à finaliser notamment au niveau de la porte) PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 85 264 €
Opération n°0221 ATELIER MUNICIPAL	Petit matériel et outillage divers, (souffleur, etc.) PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 7 000 €
Opération n°0223 PLACE DE LA MAIRIE	Il s'agit de la part communale de la rénovation de la place (espaces verts et autres aménagements spécifiques) PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 77 000 € (report)
Opération n°0224 PARVIS DE L'EGLISE	Solde des marchés restant à payer PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 93 072€
Opération n°054 MAISON DE RETRAITE	S'agissant d'un bâtiment communal, les travaux lourds relèvent de la commune (remplacement des portes, des chauffe-eaux.) A la question des travaux antérieurs réalisés par la maison de retraite (PASA, gloriette, etc.) il est répondu que précédemment la maison de retraite disposait de ressources permettant de les effectuer. La commune est aussi intervenue récemment pour la réfection au niveau de l'étanchéisation de la toiture PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 58 755 € (report)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Opération n°109 MOBILIER URBAIN	Renouvellement de plaques de rues et de miroirs PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 7 042 € (report)
Opération n°111 ECOLE MATERNELLE	Carrelage à refaire Porte coupe-feu + matériel divers PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 12 000 €
Opération n°112 ECOLE DES GARCONS-(AMENAG SALLE, COULOIR, ...	Rénovation du couloir, hall d'entrée ; les travaux sont faits en régie. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 3 236 € (report)
Opération n°114 ECOLE ELEMENTAIRE - FILLES	Des factures de la rénovation des sanitaires restent encore à réglées PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 25 230 €
Opération n°119 CLUB HOUSE FC HILSENHEIM	La réfection du grillage le long de la route est faite. Sur le montant de l'opération, le club local participe à hauteur de 50% déduction faite de la part TVA récupérée par la commune. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 10 760 € (report) Pas de participation du FC sur le grillage au vu des travaux en amont réalisés par les membres du club.
Opération n°121 CLEFS SECURISEES	Quelques clefs supplémentaires sont à acquérir compte tenu des travaux réalisés PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 3 597 €
Opération n°241 SALLE POLYVALENTE	Un aménagement du local de stockage a été réalisé, le chauffe-eau a été remplacé en fin d'année, le paiement en est fait en 2017 Des observations sont faites : - quant à la mauvaise isolation du bâtiment (des travaux de ce type seraient à prévoir) - au chauffage à mieux réguler pour faire quelques économies Les rideaux, coté route, sont à remplacer PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 13 514 €
Opération n°242 ADAP MISE AU NORMES	Les travaux de mise en conformité « handicap » ont été effectués : écoles, maison des associations, salle polyvalente, église sont en partie terminés. Il reste à conserver ce poste compte tenu des soldes à payer. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 46 060 € (report)
Opération n°64101 RUE DU WILLERHOF	L'opération est reportée mais il convient de tenir compte de l'impact de nouvelles activités au Willerhof engendrant des circulations régulières de poids lourds Il en ressort que des travaux sont urgents pour ne pas être confrontés à des dégradations encore plus importantes.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

	La question est posée quant à l'état du pont et sa solidité par rapport à ce nouveau trafic. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 22 000 € (report)
Opération n°6416 VOIRIES DIVERSES (Promenade, ...	Divers endroits sont à prendre en compte. A la rue de la promenade et l'embranchement au niveau du château d'eau il convient aussi de rajouter l'accès au hall de l'entreprise de transports Bleger rue de Bindernheim. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 16 000 € (report)
Opération n°6418 SALLE DE SPORT	Le montant indiqué correspond aux phases d'études et d'appels d'offres d'architecture, mais n'est pas révélateur des investissements effectifs au cours de l'année 2017 qui devraient être moindres. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 301 000 € (report)
Opération n°120 AMENAGEMENT ETANG DE PECHE	Récupération de la participation de l'association de pêche PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE RECETTE DE 20 841 € (report)
Produits des cessions immobilières – Chap 024	Vente des bâtiments communaux : maison forestière, immeuble « poste » PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE RECETTE DE 393 000 € (report)

• Les nouvelles opérations

PORTAIL+GRILLAGE MAIRIE ANNEXE	La proposition est faite de rénover toute la ferronnerie entourant la propriété (le portail et les grilles sur muret) par une galvanisation et un thermolaquage. Le muret devra aussi être repris (crépiage, ...) Plusieurs observations sont émises : • convient –il de faire ces travaux et sous peu d'en arriver à raser l'ensemble ? Ne faudrait-il pas commencer par évaluer le devenir du bâtiment • quelle vision à terme pour ce bâtiment ? Examiner toutes les possibilités : réfection, démolition et reconstruction, ... • mise aux normes « Adap » ? Sur le court terme il faut garder à l'esprit qu'une opération lourde ne pourra être menée en sus de la construction de la salle des sports. Ne pas oublier que ce bâtiment rend actuellement service dans le cadre des nouvelles activités péri éducatives, pour un cout réduit. De plus il faut aussi considérer que cette clôture (un ouvrage d'art) représente un intérêt patrimonial qu'il convient de conserver PROPOSITION DU CM : Après un large débat et un vote, le CM décide de ne pas réaliser cette opération, le devenir de cette bâtisse n'étant pas défini à ce jour.
---------------------------------------	--

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

ADAP CLUB HOUSE FOOT	Mise en normes selon descriptif réalisé avec les responsables de l'association, notamment création de sanitaires et aménagement de l'accès au local cuisine ainsi que création d'une rampe d'accès extérieure PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 29050 € - Op 242
ADAP CLUB HOUSE TENNIS	Mise en normes selon descriptif réalisé avec les responsables de l'association, notamment création de sanitaires et création d'une rampe d'accès extérieure PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 54 780 € - Op 242
VITRAIL PORTE D'ENTREE EGLISE+STATUE ST MARTIN	Remplacement du vitrail au-dessus de la grande porte d'entrée et réfection de la statue « St Martin » également située au-dessus de l'entrée Quelques observations quant au type de vitrage à mettre en place compte tenu des possibles dégradations. De même penser à voir pour un subventionnement « œuvre Notre Dame » ou autre PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 14 300 €
CLOTURE +VOIRIE ECOLE FILLES	La demande émane de la commission scolaire et consisterait à aligner la clôture sur celle du périscolaire Au-delà de la clôture cela engagera aussi des travaux de voiries (le trottoir sera élargi) Une observation est faite quant au maintien d'un espace vert à ce niveau. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 9 000 € - Op 114
CABANON ECOLE DES FILLES	Déjà évoqué antérieurement le projet n'a pas abouti compte tenu des travaux au niveau des sanitaires. La demande est faite en vue de pouvoir ranger les accessoires de jeux dans un espace facilement accessible (actuellement ils sont stockés un peu partout dans les salles, les couloirs, etc. PROPOSITION DU CM : INSCRIPTION D'UNE DEPENSE DE 6 000 € - Op 114

- Une nouvelle demande a été déposée par l'APP après la réunion de la commission des finances.

Elle concerne la mise aux normes et en conformité de son installation électrique intérieure mais également l'éclairage extérieur suite à l'installation de plusieurs projecteurs autour de l'étang de pêche.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Lors de la discussion, il s'est avéré que le branchement électrique du club house de l'APP est relié sur celui de la salle polyvalente.

Il conviendrait alors de vérifier si la puissance souscrite de la salle polyvalente permettrait de garantir une alimentation électrique suffisante pour les nouveaux besoins de l'APP.

Après un large débat, il est proposé d'inscrire un crédit de 15 000 € pour ces travaux et faire participer l'APP dans les mêmes proportions que pour la consolidation des berges.

ADOpte PAR 12 VOIX POUR – 9 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

La notification de l'état FDL n° 1259 (état des 4 taxes) n'étant pas encore connu à ce jour, ni les dotations de l'Etat, ce projet de budget risque d'être modifié légèrement en fonction des recettes escomptées.

Le projet de budget 2017 tel que soumis à l'Assemblée est présenté en équilibre en section de fonctionnement à 1 621 800 € en dépenses et recettes et à 1 271 710€ en section d'investissement en dépenses et recettes, sans augmentation des 4 taxes et avec reprise des résultats antérieurs.

5. DIVERS ET COMMUNIQUES

- Mr le Maire informe le conseil municipal de la nomination d'un nouveau percepteur suite au départ en retraite de Mr BEHR. Mr Pierre AMOUGOU-AMOUGOU est nommé comptable public de la Trésorerie de Marckolsheim à compter du 19/03/2017.
- Prêt de la mairie à taux variable : voir sur la possibilité de le renégocier
- Rue du Cygne : tronçon de trottoir manquant dans le prolongement actuel des trottoirs (
- Rue des Blés : ornières à combler
- Rue d'Ebersmunster, via le croisement du centre village : arrêt Stop à matérialiser à hauteur du plateau surélevé, panneau clignotant défaillant

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 22 h 30.

Fait à HILSENHEIM le 24/03/2017

Le Maire
Bruno KUHN